



# ***Les néons de minuit - Décembre 2025***

## ***Appel à candidature***



# INTRODUCTION



Pour sa cinquième édition, dans le cadre des festivités de fin d'année 2025, la ville de Grenoble organise le Festival « *Les néons de minuit* » les **vendredi 5 et samedi 6 décembre 2025**.

La ville de Grenoble souhaite offrir aux habitants des œuvres lumineuses et participatives sur l'espace public où chacune et chacun peut interagir avec les installations telles que des projections avec intégration en temps réel de passants, des installations à disposition des gens permettant de créer des objets lumineux, etc.



## LIEU DU PÉRIMÈTRE D'ACTION

# Jardin de ville

### *SITE DÉDIÉ AUX INSTALLATIONS LUMINEUSES INTERACTIVES*

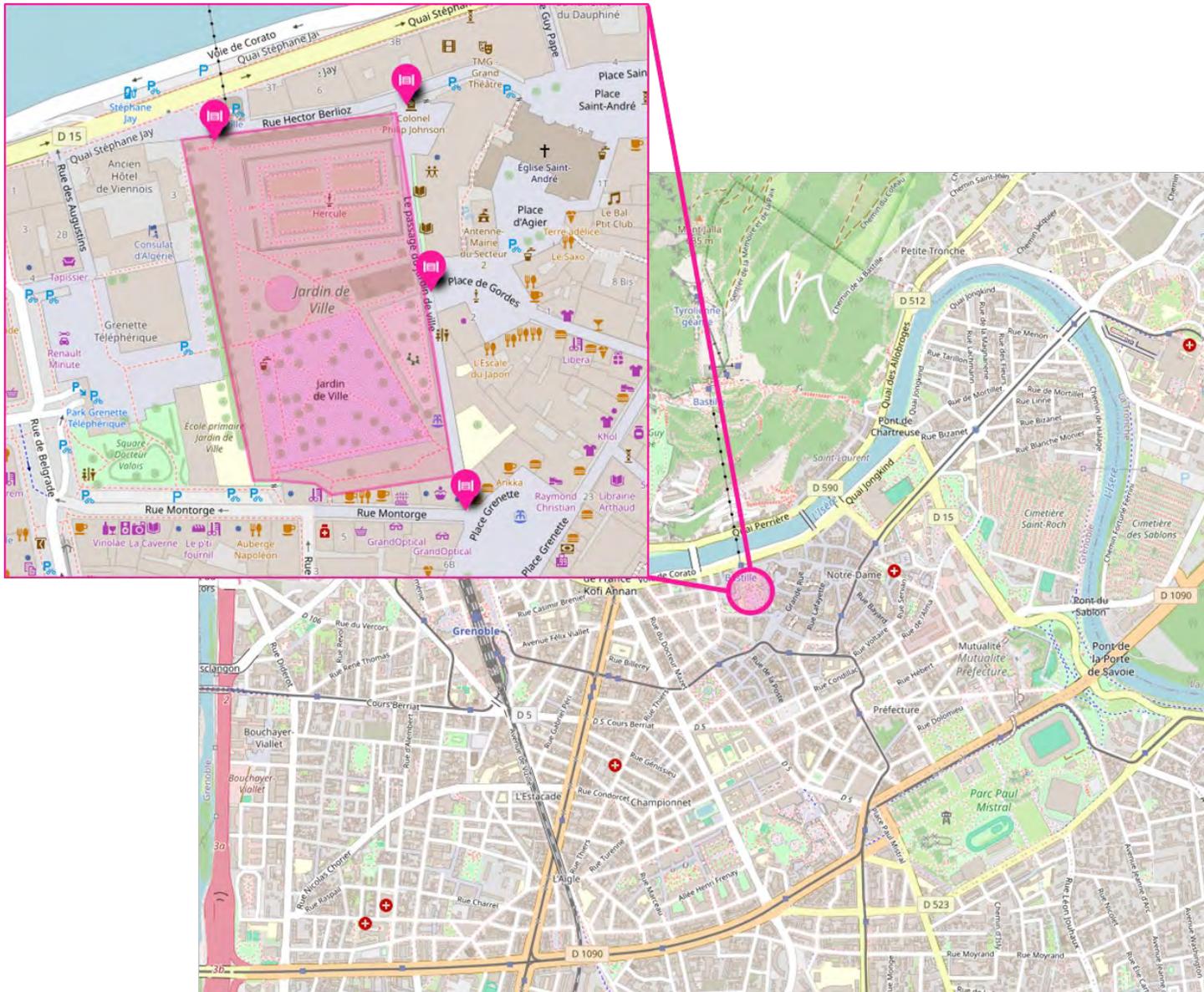
Les installations interactives seront mises en place dans le **Jardin de Ville**.



Le Jardin de Ville est l'un des plus anciens jardins de Grenoble. Très fréquenté, il reste un exemple type d'un jardin à la française classique. D'un côté un jardin creux avec une collection de rosiers tiges, des palmiers centenaires et quelques orangers conservés en bacs accentuent l'aspect classique du lieu. De l'autre, le bois, avec une dominante verte, platanes séculaires, tilleuls et marronniers en port libre et un kiosque à musique. Ce jardin est bordé par des édifices patrimoniaux importants pour Grenoble et notamment l'appartement Gagnon – Musée Stendhal, l'enceinte romaine, l'hôtel de Lesdiguières et le téléphérique.

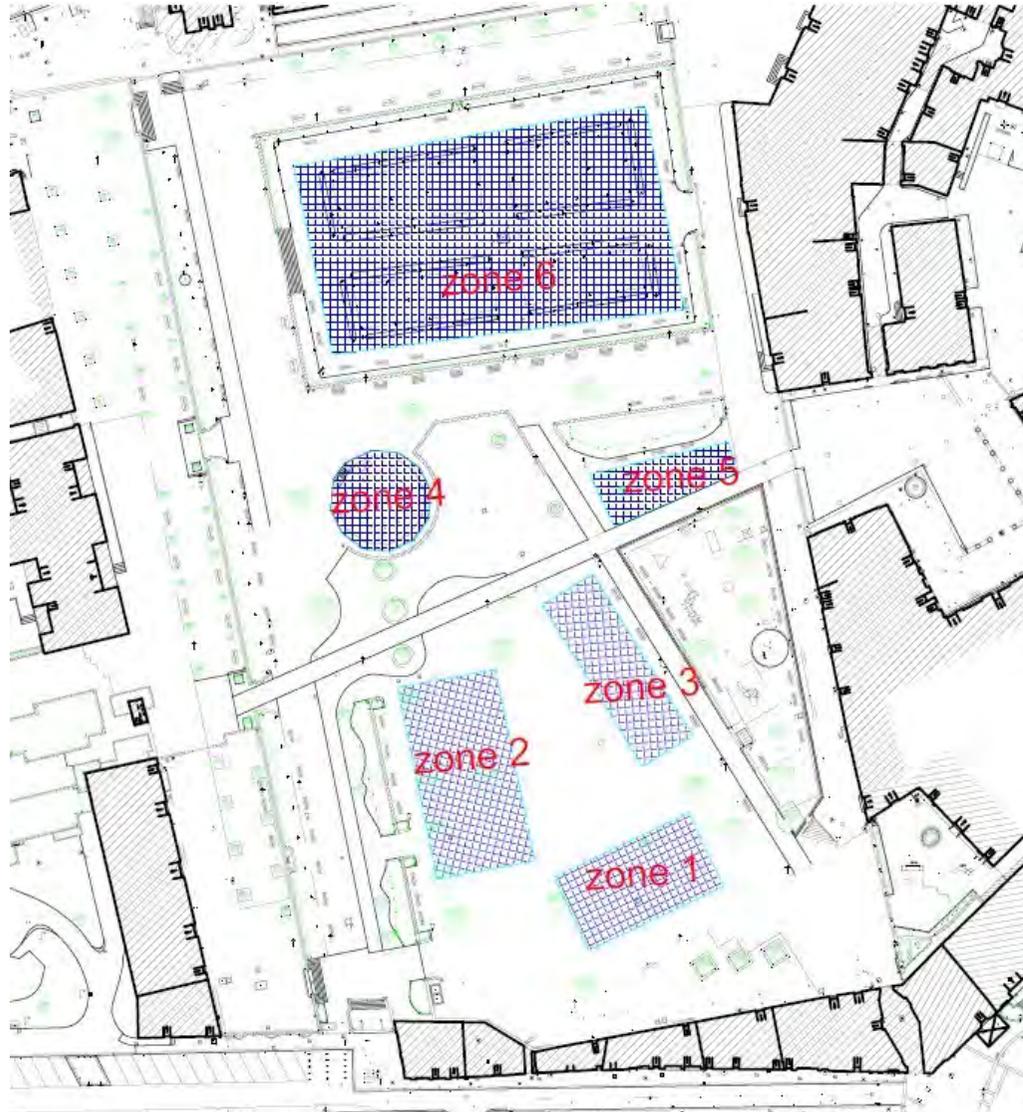
**Les installations seront principalement installées au sein du périmètre boisé.**

**Il est également laissé libre aux candidats d'investir le kiosque à musique, ainsi que la roseraie.**



Le site est accessible par les 4 entrées principales ci-dessus : par le téléphérique au Nord, par la Rue Hector Berlioz au Nord-Est, par la Place de Gordes à l'Est et par la Place Grenette au Sud.

# **PLAN DE ZONAGE DU JARDIN DE VILLE :**



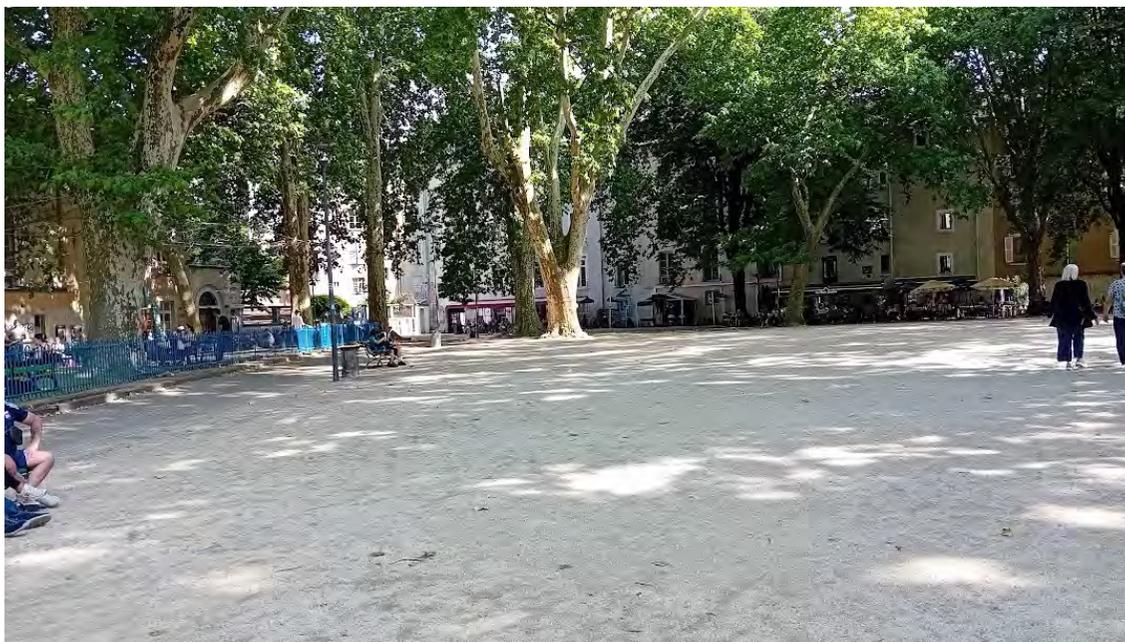
# ZONE 1 :



# ZONE 2 :



# ZONE 3 :



# ZONE 4 :



# ZONE 5 :



# ZONE 6 :



## **P**RESTATION ATTENDUE

La ville de Grenoble attend des candidats des ***installations lumineuses interactives, participatives ou immersives***. Tous types d'installations seront étudiés dans la mesure où elles permettront aux usagers d'aller au contact de l'installation et de se l'approprier.

Il s'agit d'animer le jardin dans une ambiance enchantée où l'art approche les publics en les invitant à s'émerveiller, s'étonner, s'évader.

Ainsi, les installations proposées pourront favoriser les croisements entre la lumière et diverses disciplines artistiques (danse, art contemporain, musique...).

Les projets lumières proposés peuvent être des objets, des sculptures, des installations, des scénographies, des performances, des immersions, des projections etc.

**Les œuvres peuvent être soutenues par une ambiance sonore propre à l'installation. Dans ce cas précis il faudra prendre en compte l'environnement ou les autres installations environnantes de manière à ce que le son n'interfère pas avec les autres créations (ambiance, volume sonore etc..)**

**Considérant qu'il s'agit d'un événement en extérieur, les œuvres devront être compatibles avec les conditions climatiques d'un mois de décembre à Grenoble.**

Il est à la charge du candidat de prévoir dans son offre à ses frais l'installation et désinstallation de son installation.

# CANDIDATURE

Chaque candidat devra détailler de façon précise la ou les propositions dans son offre. Celles-ci devront se faire au travers d'un mémoire technique organisé de la manière suivante par installation proposée :

- Présentation de l'installation ;
- Nature de l'interaction avec le public (nombre de participant, durée etc...) ;
- Fiche technique détaillée ;
- Liens vidéo permettant de voir l'installation ;
- Référence des installations qui auraient déjà été produites (lieu, année, fréquentation...) ;
- zone d'implantation souhaitée (le candidat est invité à proposer également une zone de substitution en cas de besoin d'ajustement) ;
- Temps de montage et organisation ;
- Les moyens d'animation mis en œuvre ;
- Le nombre de personnes présentes sur le site durant les 2 jours ;
- Un devis détaillé de la prestation (incluant les locations éventuelles, transport, hébergement...) ;
- La communication envisagée par les artistes.
- Un dossier de presse présentant l'installation, les images ou encore les vidéos qui pourront être relayées par la ville dans le cadre de sa communication

Le Festival se tiendra de **17h à 23h**. Les installations interactives devront donc être animées sur ce temps, et les artistes présents pour assurer l'animation de leurs œuvres.

La ville de Grenoble mettra en place un point accueil du public durant les 2 sessions. Dans leur période d'installation, les artistes devront prévoir un rapide briefing des agents chargés de l'accueil du public leur permettant d'être en mesure de présenter l'installation aux usagers.

Si des installations peuvent également être diurnes, celles-ci devront être animées par les artistes à compter de 15h30, le samedi.

**Un barnum sera mis à disposition des artistes pour bénéficier d'une zone de détente avec boissons et collations. Un local à proximité immédiate de l'évènement pourra être mis à disposition des artistes également pour entreposer du matériel (caisses de rangements, câbles, etc) dans la limite de sa capacité d'entreposage.**

**La coordination générale sera assurée par les services de la ville de Grenoble.**

## **O**BJECTIF FINANCIER

Le budget maximal pour l'ensemble des créations artistiques est de 35 000 € TTC, avec cinq à six installations attendues pour habiller l'ensemble de l'espace. Les candidats sont libres de proposer différentes installations à différents coûts.

**Les artistes devront être autonomes. Leur proposition financière devra ainsi être exhaustive et prendre en compte l'ensemble des moyens nécessaires à leur participation et venue (logistique, technique, matériel, personnel, hébergement, repas,...). Aucun surcoût ne sera assuré par la collectivité.**

**Les artistes s'engagent au bon fonctionnement leur installation. En cas d'oubli ou de dysfonctionnement de leur matériel, les artistes devront prendre en charge les locations nécessaires à la bonne tenue de leur installation. De même, aucun surcoût ne sera assuré par la collectivité.**

Le soutien technique à l'organisation du festival porté par la Ville de Grenoble est le suivant :

- Le raccordement électrique et la consommation des installations (prévoir l'alimentation jusqu'au coffret de raccordement, voir plan pour les distances). A ce titre, chaque installation devra respecter une alimentation maximale de 32A.
- L'extinction partielle ou le filtrage de l'éclairage public, sous réserve des conditions de faisabilité
- Le prêt de barrières dans la limite des stocks disponibles (la dépose et la reprise sur site sont à la charge de la Ville de Grenoble mais le montage et le démontage sont à la charge du demandeur.
- La sécurité du festival et le gardiennage des installations, depuis le montage des installations vendredi 5 décembre, 12h jusqu'au démontage, dimanche 7 décembre 1h.

## **M**ODALITÉ D'ATTRIBUTION

Dans un premier temps, une première analyse technique et financière permettra de retenir les projets répondant aux critères de l'appel à projet. Dans un second temps, la Régie Lumière se réunira en jury **d'ici le 15 juillet** pour sélectionner les candidats. Il peut être envisagé lors du jury un entretien en visioconférence ou au moins téléphonique avec l'artiste. Les candidats seront dans tous les cas avertis au plus tôt.

Les dossiers seront jugés sur 2 principaux critères de jugement :

- Qualité de la proposition pour 50% :
  - Ampleur de la prestation ;
  - Niveau d'interactivité avec les usagers ;
  - Prise en compte des conditions techniques
- Coût financier pour 50% :
  - Selon le devis par installation

## **I**NTEMPÉRIES / ANNULATIONS

La Ville de Grenoble se réserve la possibilité d'annuler le Festival jusqu'à 3 jours avant l'évènement, soit mardi 2 décembre 17h, en cas de météo défavorable (tempête, grêle, neige...).

La prestation sera alors dédommagée à hauteur de 30 % du coût total.

En cas de demande d'annulation pour des raisons extérieures à la ville de Grenoble (mesures de sécurité extérieure), aucun dédommagement ne pourra être accordé.

La Ville de Grenoble se réserve le droit également de fermer certaines installations si les conditions extérieures engagent la sécurité du public durant les périodes d'ouverture au public.

## **C**OMMUNICATION

En annexe du mémoire technique, le candidat transmettra un dossier de presse illustré et accompagné d'éventuels liens vidéos pour lesquels il autorise le service communication de la Ville de Grenoble à diffuser les liens sur ses supports. Ces éléments pourront être valorisés dans un livret, distribué lors du Festival au point d'accueil du festival.

## **C**ALENDRIER

Les candidats ont jusqu'au 15 juillet, 23h00 pour adresser leur offre sous format dossier électronique au format PDF à :  
[olivier.curto@grenoble.fr](mailto:olivier.curto@grenoble.fr)  
[helene.foucher@grenoble.fr](mailto:helene.foucher@grenoble.fr)  
[briand.alexandre@gmail.com](mailto:briand.alexandre@gmail.com)

Dans le cas d'un dossier trop volumineux, un mail spécifiant le lien vers une plateforme de téléchargement sera à privilégier. Dans tous les cas, le candidat devra adresser son mail avec demande d'accusé de réception afin de s'assurer que le dossier a bien été reçu.

## **C**ONTACTS

Afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité, les candidats pourront contacter la ville de Grenoble pour demander des informations complémentaires auprès de :

**Direction technique, Alexandre Briand : [briand.alexandre@gmail.com](mailto:briand.alexandre@gmail.com)**

**Direction artistique, Olivier Curto ; [olivier.curto@grenoble.fr](mailto:olivier.curto@grenoble.fr)**

**FESTIVAL ILLUMIN'ETVOUS | EDITIONS 2023 et 2024** (de gauche à droite, de haut en bas : COGITO ERGO SUM, ARIADNA SARR ET ADRIEN BARDET, MURMUR STELLAR, ORCHA)



(C) Matthieu Nigay VDG



(C) Thibault Despinis VDG



©Jean-Sébastien Faure Ville de Grenoble



©Jean-Sébastien Faure Ville de Grenoble